



**PROCES- VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Mardi 15 Novembre 2022 à 19h30

Salle du Conseil Municipal

13 place de la mairie - 35 550 PIPRIAC

---

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEVESQUE, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Étaient présents :** Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Morgane CHAPDELAIN, Zouaouia DELANNEE, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLEMAU, Émile JAN, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jord LÉVESQUE Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL-DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ, Lucie PERRINEL, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

**Ont donné procuration :**

Marie CHOTARD donne pouvoir à Émile JAN  
Catherine KRYSKIEWICZ donne pouvoir à Patrick BOULAIS  
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Alain Ducloyer  
Franck PICHOT donne pouvoir à Jean-Luc LÉVESQUE

**Étaient absents excusés : /**

**Secrétaire de séance :** Céline MOTEL-DAVID

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 23  
Procurations : 4  
Votants : 27

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 09/11/2022

**Date d'affichage :** 09/11/2022

## **ORDRE DU JOUR**

### **FINANCES**

- Décision modificative n°3
- Recherche de financement : signature d'une convention avec le cabinet Finances et Territoire
- Délibération sur les créances éteintes
- Cession du tractopelle JCB

### **URBANISME**

- Enquête publique SAS Carrières Men Arvor Saint-Just - Avis

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

- Occupation des salles de sport par le collège St Joseph : versement de la participation annuelle

### **SANTE :**

- Vœu de soutien au projet de reconstruction du CHI Redon-Carentoir

### **QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

- Candidature ville internet

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Céline MOTEL est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 19h45.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Franck Pichot est absent ce soir ayant une obligation dans le cadre de son mandat de conseiller départemental. Le suppléant ne peut remplacer le maire que pour des actions qui sont indispensables à la bonne marche de l'administration et qui ne peuvent pas attendre l'intervention du maire. En revanche, il n'est pas habilité à prendre les décisions qui peuvent attendre le retour du maire.

L'ordre du jour a été élaboré en fonction de ces dispositions réglementaires.

## **DELIBERATION 2022 – 11 – 01 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL**

**Rapport d'Elisabeth Flého, adjointe déléguée aux finances et au personnel communal**

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

<b>BUDGETE GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chap/Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
012 - 64131	Rémunération du personnel	65 000 €	
74 – 74121	Dotation de solidarité rural		40 000 €
73 - 73224	Fonds départemental des DMTO		25 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>65 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec cette délibération.

## **DELIBERATION 2022 – 11 – 02 – RECHERCHE DE FINANCEMENT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CABINET FINANCES ET TERRITOIRE**

**Rapport de Jean Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux**

**Annexe** : convention et liste des projets

Le cabinet Finances et territoire propose aux communes une assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la recherche et le montage de dossiers de demande de financement pour les projets d'investissement.

Un projet de convention a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre. Les élus ont souhaité disposer de plus amples informations sur la prestation proposée par le cabinet et également ajouter une prestation optionnelle à savoir le montage et le suivi des dossiers de demande de financement jusqu'à obtention de la décision d'accord de financement.

Voici ci-dessous l'ensemble des prestations auxquelles il est proposé de souscrire :

Phases	Étapes	Descriptif
VEILLE/ RECHERCHE /CONSEIL	Étape 1	<b>Réunion de cadrage</b> (Réunion de Lancement) <b>et diagnostic</b> des projets à venir, audit, collecte et analyse des documents et des données financières nécessaires à la Mission ;
	Étape 2	<b>Recherche, analyse et traitement</b> des aides et subventions mobilisables par projet étudié de manière semi-automatisée (veille digitale) et pro-active auprès des guichets et financeurs ;  Restitution d'un livrable détaillant, s'ils existent, le ou les dispositifs mobilisables sur les projets confiés à Finances & Territoires avec conseil et assistance dans l'optimisation du financement du projet (Dossier d'analyse des dispositifs mobilisables (DADM)) ;
MONTAGE/ SUIVI	Étape 3	<b>Sélection du/des dispositifs de financement</b> applicables à chacun des projets du Client pour lequel(s) le Client souhaite confier le montage du dossier de demande de financement à Finances & Territoires <sup>1</sup> ; étant entendu que Finances & Territoires poursuit en parallèle ses actions de veille sur les dispositifs mobilisables (veille digitale et pro-active) ;
	Étape 4	Pour chaque dispositif de financement sélectionné sur un projet donné, <b>élaboration du dossier de demande de financement</b> , assistance au dépôt et suivi de l'instruction des dossiers de demande d'aides financières auprès des différents interlocuteurs, jusqu'à l'obtention de la réponse des autorités compétentes sollicitées.

La rémunération forfaitaire prévue pour les étapes 1 et 2 est de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC. Un acompte de 50% est versé à la signature et le solde de 50% à la livraison du DADM « Dossier d'Analyse des Dispositifs Mobilisables ».

Dans le cas où le prestataire ne serait pas à même de proposer à la commune un ou plusieurs dispositifs d'aide et subvention, sur le cumul des projets inclus dans le périmètre de la mission, pendant la durée du contrat, le prestataire s'engage à rembourser les honoraires déjà perçus au terme du contrat dans un délai de 30 jours suivant l'émission d'une facture par la commune d'un montant correspondant.

La rémunération pour les étapes 1 et 4 est calculée de la manière suivante :

Lorsque le montant des aides obtenues par dispositif est supérieur à 50 000 € :

- Pour les aides nationales : 10 % des aides perçues (avec un plafond de 50 000,00 € HT pour chacune des aides obtenues par dispositif)
- Pour les aides européennes : 15 % des aides perçues (avec un plafond de 100 000,00 € HT pour chacune des aides obtenues par dispositif)

Lorsque le montant des aides obtenu par dispositif est inférieur ou égal à 50 000 €, la collectivité monte le dossier de demande de financement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le cabinet Finances et Territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer convention de partenariat avec le cabinet Finances et Territoires.

**Jean-Luc LEVESQUE** expose la liste des projets concernés.

**Jean-Luc LEVESQUE** : Une option qui consiste à monter les dossiers va être activée également car certains dossiers sont complexes. Le cabinet offre une expertise en recherche de subvention et apportera un soutien dans la rédaction et le montage des dossiers. Les références ont été vérifiées auprès d'autres collectivités.

### **DELIBERATION 2022 – 11 – 03 – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

#### **Rapport d'Elisabeth Flého, adjointe déléguée aux finances et au personnel communal**

Le trésorier du SIG Redon, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient d'adresser des titres pour lesquels aucune action en recouvrement n'est possible. On parle alors de « créances éteintes ».

La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité, celle-ci s'impose à la collectivité, et doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'admission en créance éteinte de la créance annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'admission en créance éteinte de la créance annexée à la présente délibération.

### **DELIBERATION 2022 – 11 – 04 : CESSION DU TRACTOPELLE JCB**

#### **Rapport de Jean Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux**

La collectivité a acquis en 2022 un nouveau tractopelle et a bénéficié d'une reprise de son ancien tractopelle pour un montant de 22 000 €.

Comptablement, cette reprise est considérée comme une vente, ce qui implique que le Conseil Municipal autorise le Maire à céder le véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à céder le tractopelle JCB pour un montant de 22 000 €.

**DELIBERATION 2022 – 11 – 05 : ENQUETE PUBLIQUE SAS CARRIERES MEN ARVOR SAINT-JUST  
– AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapport de Grégory PACAUD, adjoint délégué à l'urbanisme,**

Une enquête publique est ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2022 sur le projet présenté par la SAS CARRIERES MEN ARVOR, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'approfondissement d'une carrière de schiste pourprée en deux parties situées au lieu-dit « Le Vieux Bourg » sur la commune de SAINT-JUST (35 550).

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter déposée par la SAS CARRIERES MEN ARVOR.

**DELIBERATION 2022 – 11 – 06 – OCCUPATION DES SALLES DE SPORT PAR LE COLLEGE ST JOSEPH : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE**

**Rapport de Brigitte Mellerin, adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires**

**Annexe** : Coût des salles municipales utilisées par le collège. Année scolaire 2021 – 2022

Chaque année, le Collège St Joseph verse à la commune de Pipriac une participation financière afin de compenser l'occupation des salles de sports par les élèves.

L'assemblée départementale a fixé le tarif de location des salles par les collèges à 6 € de l'heure pour les gymnases.

Un tableau ci-joint présente le mode de calcul de la participation financière 2021-2022 du collège St Joseph qui s'établit à 4074 €.

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'approuver la participation financière versé par le Collège St Joseph pour l'année 2021/2022 qui s'élève à 4074 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant de la participation financière due par le Collège St Joseph pour l'année 2021/2022 qui s'élève à 4 074 €.

## **DELIBERATION 2022 – 11 – 07 – VOEU DE SOUTIEN AU PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHI REDON-CARENTOIR**

**Rapport de Jean Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux**

**Rapport de Jean Luc Lévesque, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux**

Jean-Luc Lévesque propose d'adopter le vœu suivant portant sur le projet de construction du centre hospitalier Redon Carentoir.

Les médias se sont largement fait l'écho des difficultés conjoncturelles et structurelles des établissements de santé en France. L'hôpital de Redon-Carentoir n'y échappe pas et cette année encore, les maux sont nombreux :

- Démographie médicale et paramédicale défavorable depuis et pour plusieurs années ;
- Nécessité d'un accès régulé aux urgences avec un service dégradé ;
- Fermetures de lits ;
- Quasi-disparition des médecins spécialistes en dehors de l'hôpital ;
- Difficultés de la médecine de ville (essentiellement libérale) à assurer le premier recours et les consultations de spécialité avec report d'activité sur notre établissement hospitalier.

Lors de la dernière réunion du Conseil de surveillance du CHI Redon-Carentoir, les membres présents ont pris connaissance des rapports financiers pour 2022 et des trajectoires prévisionnelles avec beaucoup d'inquiétude concernant l'avenir immédiat et à moyen terme de notre hôpital territorial.

Les prévisions de recettes et de dépenses sont en effet on ne peut plus alarmantes. Ainsi le budget principal fait-il apparaître une prévision de déficit de 4.7 M€ et les budgets annexes ne présentent pas un visage plus avenant qu'au prix de coupes sévères et de subventions exceptionnelles. L'addition est frappante : 5 M€ de déficit en 2022.

La capacité d'autofinancement s'en trouve donc immédiatement obérée et se transforme en une insuffisance d'autofinancement de 2.8 M€, nécessitant un recours à l'emprunt à hauteur de 2 M€ pour le seul investissement courant. Le fonds de roulement prévisionnel est tout simplement non conforme aux pratiques de bonne gestion. Le résultat consolidé en cumulé est tout simplement abyssal d'ici 2026 : -5 037 775 en 2022 ; -6 831 099 € en 2023 ; -6 686 762 € en 2024 ; -5 896 510 € en 2025 ; -5 205 063 € en 2026. Et encore, ce raisonnement tient seulement toutes choses égales par ailleurs.

Ce tableau doit collectivement nous alarmer tant il met en danger l'accès à des soins de base de qualité sur notre territoire mais aussi aux soins d'urgence qui fonctionnent régulièrement

en mode dégradé avec des pertes de chance significatives pour les personnes. La situation est donc extrêmement tendue et nécessite un appui et la mobilisation de tous.

D'abord en réinterrogeant le projet de reconstruction bâtementaire pour lequel l'État doit porter un financement conséquent pour le garantir conformément aux engagements pris devant les élus et la population. Il l'a déjà fait à hauteur de 70 à 80% pour d'autres établissements. Seul, le CHI de Redon-Carentoir ne peut rien. Les élus et les habitants ne comprendraient pas qu'il en soit autrement. Ils n'accepteront jamais que ce projet soit enterré comme d'autres précédemment.

C'est véritablement le rôle du Centre hospitalier, pivot territorial de l'offre de santé qui est en danger. En effet, faute de sursaut de l'Etat et d'une intervention massive sur l'investissement, mais aussi le fonctionnement, nous voyons poindre le risque d'un hôpital au rabais ou tout simplement d'un hôpital gériatrique abandonnant la MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), la maternité, la pédiatrie... Les collectivités desservies par le Centre hospitalier Redon-Carentoir se battent contre cette perspective, loin d'être théorique à la lecture du Plan Global de Financement Pluriannuel 2022/2026 présenté au Conseil de surveillance.

REDON Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec la direction du CH et de l'ARS ont mandaté l'ADDRN (Agence de Développement de la Région Nazairienne) une étude qui a abouti au choix de la localisation du projet immobilier. Les collectivités locales seront aussi partie prenante dans la mise à disposition du foncier et dans la réalisation des réseaux viaires.

REDON Agglomération et la Ville de Redon, en lien avec les communes et les autres EPCI, travaillent étroitement avec la direction du CH et avec l'ARS Bretagne. Les élus saluent, en ce sens, l'appui et le soutien régulier de l'ARS Bretagne à notre établissement. Nous souhaitons toutefois alerter sur les difficultés présentes et sur le besoin d'un soutien renforcé, plein et entier du ministre de la Santé pour mener à terme le projet de reconstruction sans obérer la capacité d'investissement de l'hôpital. L'offre de santé de CH de Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes). Les ressources nécessaires doivent être dégagées par l'Etat pour ne pas mettre en danger et offrir durablement un service dégradé à nos habitants.

C'est pourquoi, les élus, le groupe de travail des soutiens de l'hôpital, les parlementaires réunis le 5 septembre dernier, afin d'examiner le projet de reconstruction au regard du nouveau contexte économique et social et des voies et moyens de le mener à bien, demandent à Monsieur le ministre de la Santé :

A. Une participation renforcée de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé portant son effort de 30 % à 60 % du coût de la reconstruction. Il conviendra de souligner le caractère mesuré de l'effort en valeur nominale puisque celui-ci passerait de 14,5 millions d'euros à 30 millions d'euros. Il est utile de rappeler que le surcoût de gestion du bâtiment actuel peut être estimé



à 1.5 M€, voire 2M€ par an (mesures compensatoires pour la défense incendie et surcoût en énergie du fait que le bâtiment actuel est une passoire thermique). Ce niveau de subventionnement n'est pas inédit (la presse s'en faisant l'écho par exemple à Alençon). Il est à rappeler que le centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir n'a bénéficié d'aucun investissement d'envergure depuis 40 ans et doit bénéficier d'un effort supplémentaire pour rattraper, au moins en partie, cette carence historique de sa tutelle.

B. La garantie à 100 % par l'État des emprunts contractés par le Centre hospitalier pour la reconstruction du bâtiment principal.

C. Le renforcement de l'offre de soins à l'hôpital de Redon, gage de recettes et de capacité d'investissement retrouvée, notamment par le financement de postes partagés avec le CHU de Rennes.

D. Toute garantie sur la sanctuarisation du projet et du calendrier.

Nous, élus de la commune de PIPRIAC, à l'unanimité,

**DEMANDONS** la modification du paragraphe suivant comme suit :

« C'est véritablement le rôle du Centre hospitalier, pivot territorial de l'offre de santé qui est en danger. En effet, faute de sursaut de l'Etat et d'une intervention massive sur l'investissement, mais aussi le fonctionnement, nous voyons poindre le risque d'un hôpital offrant une offre de soins au rabais ou tout simplement d'un hôpital gériatrique abandonnant la MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), la maternité, la pédiatrie... Les collectivités desservies par le Centre hospitalier Redon-Carentoir se battront contre cette perspective, loin d'être théorique à la lecture du Plan Global de Financement Pluriannuel 2022/2026 présenté au Conseil de surveillance. »

**DEMANDONS** le lancement d'une pétition en ligne à l'échelle communautaire afin de sensibiliser la population aux difficultés rencontrées par le Centre hospitalier ;

**APPORTONS** notre soutien plein et entier à ces revendications légitimes pour assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Elle concourt également à l'aménagement du territoire inter métropolitain. Nous attendons un engagement rapide de Monsieur le ministre de la Santé pour sécuriser tant le projet que son calendrier de réalisation et restons mobilisés dans cette attente.

**Zaouïa DELANNÉE** fait part des difficultés de personnel rencontrées à l'hôpital de Redon. Depuis plusieurs mois, le centre hospitalier Redon Carentoir est confronté à des périodes de fermeture des urgences. La maternité a risqué de fermer faute de personnel disponible. Une tension qui engendre une dégradation de l'offre de soins au détriment des patients.

Afin d'aider les hôpitaux dans la gestion des remplacements urgents et imprévus, une application nommée « Hublo » a été créée. Un outil ergonomique pour permettre de gérer ses remplacements et recrutements de soignants.

Par ailleurs, certains services du CHU de Rennes ne sont plus en capacité d'aider l'hôpital.

**Patrick BOULAIS** : Pendant 40 ans, les hôpitaux n'ont pas été entretenus. Aujourd'hui, un nouvel hôpital a toute sa place sur le territoire. Politiquement, il y a du poids puisque nous sommes un territoire situé sur 3 départements.

Les inégalités de santé affectent particulièrement les populations les plus vulnérables et contreviennent aux principes d'égalité et de non-discrimination.

Il faut que la population se manifeste davantage pour soutenir ce projet important et communiquer davantage dans les médias en organisant un rassemblement ou en mettant en place une pétition à l'échelle communautaire.

**Chrystèle BRIERE** : La population a perdu confiance en l'hôpital. Nous pourrions peut-être proposer un amendement.

La partie, la partie ci-dessous faisant référence au risque que l'hôpital de Redon devienne un hôpital gériatrique est à revoir « C'est véritablement le rôle du Centre hospitalier, pivot territorial de l'offre de santé qui est en danger. En effet, faute de sursaut de l'Etat et d'une intervention massive sur l'investissement, mais aussi le fonctionnement, nous voyons poindre le risque d'un hôpital au rabais ou tout simplement d'un hôpital gériatrique abandonnant la MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), la maternité, la pédiatrie... »

**Zaouïa DELANNÉE** : C'est nous même en tant qu'habitant du territoire qui contribuons à la dégradation de l'hôpital en choisissant de se faire soigner ailleurs. Par ailleurs, les enveloppes attribuées dans le cadre du Ségur de la Santé ont été inégales.

**Jean Yves GLEMAU** : de nombreux médecins décident d'envoyer leurs patients se faire soigner à RENNES.

**Morgane CHAPEDELAINE** : Il serait intéressant de prendre contact avec les hôpitaux qui ont obtenu des enveloppes significatives de l'Etat pour un projet similaire.  
(Exemple : hôpital d'Alençon).

## **Questions diverses :**

### ➤ **LABEL NATIONAL « VILLE INTERNET » : CANDIDATURE**

**Mathieu PAUMIER** : Le label « Ville Internet » permet de valoriser le travail du référent numérique sur le territoire et récompense les villes des services mis en place pour les usagers.

Nous avons constitué un nouveau dossier pour obtenir un @ complémentaire.

De nombreuses actions ont déjà été menées et 18 seront présentées :

- Mise en réseaux des communes engagées dans le numérique.
- Ateliers collectifs : accompagnements administratifs en complémentarité des services proposés par ILOZ sur le territoire.
- Ateliers d'initiation à destination des grands débutants ; Ces ateliers fonctionnent très bien.
- Ateliers ludiques destinés aux jeunes : 3D.
- Ateliers individuels.
- Travail en collaboration avec le foyer des glycines et création de manettes spécialement adaptées aux handicaps.
- Projet micro-folie coordonnée par La Villette : musée numérique Fab lab
- Le déploiement de la fibre

....

Comme pour le label village fleuri, un panneau pourrait être posé en entrée de bourg une fois que la fibre sera installée.

#### ➤ **SERVICE CNI PASSEPORT**

Un service passeport CNI sera proposé par la commune. 3 personnes ont été formées cette semaine.

Il est proposé aux élu(e)s qui le souhaitent de s'inscrire pour tester le service pendant une semaine avant de procéder à l'ouverture officielle à la population. Inscription du 28 novembre au 04 décembre. 1 demande par élu.

Ouverture au public à compter du 04/12/2022.

#### ➤ **ASSOCIATION TEAM PIPRIACTIV**

L'association recherche 2 membres du conseil municipal pour intégrer le conseil d'administration. Le point sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### ➤ **REUNIONS / TEMPS FORTS A VENIR**

Conseil communautaire à Pipriac - Lundi 28 novembre – 18h – Espace Albert Poulain

Réunion d'information sur le PLUi - Mercredi 7 décembre - 20h00 à - Espace Albert Poulain

Saint Barbe et inauguration de l'orgue 27 novembre.

Fête des lumières et téléthon week end du 3 et 4 décembre.

Fin de séance à 21h30

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jean-Luc LEVESQUE



La secrétaire de séance  
Céline MOTEL-DAVID

